

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 20 JANVIER 2016**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 20 janvier 2016 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilbert Guérette, Conseiller suppléant	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, Maire suppléant	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2016-01-001

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire suppléant Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 20 janvier 2016 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2016-01-002

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilbert Guérette
Conseiller suppléant Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts surlignés, tel que reproduit :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 20 janvier 2016
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 17 décembre 2015 au 20 janvier 2016;
 - 4.3. Dépôt – Rapport d'activités du directeur général – Décembre 2015
 - 4.4. Résolution - Renouvellement de bail – Locaux administratifs de la MRC
 - 4.5. Avis de motion – Règlement 16-01
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE

- 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Blainville : #1418-84
 - ii) Bois-des-Filion : #6242
 - iii) Sainte-Anne-des-Plaines : #855-2
- 5.2. **Dépôt** – Procès-verbal de la codification administrative du Schéma d'aménagement et de développement
- 5.3. **Résolution** - Entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau - Nomination employé(s) - Ville de Blainville et Ville de Lorraine
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** - Demande d'assistance à la SODET par la MRC – Gestion du Fonds local d'investissement
 - 6.2. **Résolution** – Mandater le directeur général à enclencher le processus de déménagement de la MRC
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
8. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
9. **DEMANDE D'APPUI**
 - 9.1. **Résolution** – Demande au ministère des Transports du Québec quant à l'entretien de l'infrastructure du parc linéaire le P'tit Train du Nord
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-003

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 16 décembre 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-004

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 20 janvier 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 20 janvier 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-01-005

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 17 décembre 2015 au 20 janvier 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 17 décembre 2015 au 20 janvier 2016 inclusivement, répartis comme suit : 33 496.83 \$ payés et 23 959.33 \$ à payer pour un grand total 57 456.16 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-006 **OBJET :** **Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de Décembre 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de Décembre 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2016-01-007 **OBJET :** **Renouvellement de bail – Locaux administratifs de la MRC**

ATTENDU l'offre de la Ville de Bois-des-Filion concernant le renouvellement du bail relativement à un espace de bureau pour la MRC de Thérèse-De Blainville situé au 479, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion;

ATTENDU que ledit bail s'est renouvelé par tacite reconduction conformément à l'article 11 de l'entente;

ATTENDU que le conseil de la MRC a pris connaissance de la convention de bail déposée par le directeur général;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire suppléant Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand

D'AUTORISER monsieur Paul Larocque, préfet, et monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, une convention de bail avec la Ville de Bois-des-Filion, relativement à un espace de bureau situé au 479, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion. Ladite convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-008 **OBJET :** **Avis de Motion – Règlement 16-01**

Monsieur **Guy Charbonneau**, Maires Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, donne avis de motion en vue de présenter lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le règlement n° 16-01 modifiant le Règlement 15-03 - Pour modifier et déterminer la localisation du bureau du secrétaire-trésorier et de celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour l'année 2016.

2016-01-009 **OBJET :** **Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
Blainville, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines**

ATTENDU que les Municipalités de Blainville, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : #1418-84; Bois-des-Filion : #6242 et Sainte-Anne-des-Plaines : #855-2 pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Blainville

#1418-84

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE** à l'intérieur des zones C-153, C-157, C-353, C-354, C-355, C-550, C-551 et C-654, les classes Habitation (H) au rez-de-chaussée d'un bâtiment mixte;
- **REEMPLACER**, à son Annexe « B », au Tableau des spécifications applicables aux zones C-153, C-157, C-353, C-354, C-355, C-550, C-551 et C-654, de la disposition spéciale relative à l'usage par le texte « Usage (...) ».

Bois-des-Filion

#6242

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #6200 et ses amendements afin de :

- **ENCADRER** la disposition des eaux de piscines et de ruissellement des terrains privés.

Sainte-Anne-des-Plaines

#855-2

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le plan d'urbanisme #855 et ses amendements afin de :

- **INTÉGRER** le programme particulier d'urbanisme (P.U.U) de la montée Gagnon Est;
- **AJOUTER** l'article 8.2.1.3 intitulé Le Secteur de la montée Gagnon Est;
- **AJOUTER** l'annexe 4 « P.P.U. Le Secteur de la montée Gagnon Est;
- **ANNULER ET REMPLACER** le plan démontrant les limites du secteur du P.P.U. des pôles commerciaux;
- **AJOUTER** un plan d'ensemble démontrant les quatre (4) secteurs visés par un programme particulier d'urbanisme à insérer à la fin du plan d'urbanisme.

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc

appuyé par

Mairesse Ville Rosemère

Monsieur Jean Comtois

Maire suppléant Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements : Blainville : #1418-84; Bois-des-Filion : #6242 et Sainte-Anne-des-Plaines : #855-2 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-010

OBJET: Dépôt du Procès-Verbal – Codification administrative du Schéma d'aménagement et de développement

Le Procès-Verbal portant sur les corrections mineures à apporter à la codification administrative du Schéma d'aménagement et de développement, est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-01-011

OBJET : Entente inter municipale sur la gestion des cours d'eau Nomination employé(s) - Ville de Blainville et Ville de Lorraine

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 08-02 concernant l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le 13 février 2008;

ATTENDU qu'une entente inter municipale sur les cours d'eau découle du règlement numéro 08-02 et que la MRC a reçu les résolutions des sept municipalités constituantes quant à l'autorisation de signature de cette dite entente;

ATTENDU que les villes doivent informer la MRC de Thérèse-De Blainville du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personnes(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* lorsqu'elles procèdent à une nomination;

ATTENDU que la Ville de Blainville a transmis à la MRC la résolution 2015-10-471 qui nomme, suivant l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, le *Directeur du Service du Génie* et le *Directeur des travaux publics*, ou en son absence, le *Directeur adjoint – opérations* au Service des travaux publics, pour exercer les pouvoirs prévus à la loi et l'entente;

ATTENDU que la Ville de Lorraine a transmis à la MRC la résolution 2015-12-228 qui ajoute, suivant l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, le *Chef de service – environnement*, pour exercer les pouvoirs prévus à la loi et l'entente;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

et résolu

QUE le Conseil de la MRC approuve la nomination de la Ville de Blainville, tel que décrit dans le préambule de la présente résolution, pour exercer les pouvoirs prévus à la loi et à l'entente inter municipale sur la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Blainville;

QUE le Conseil de la MRC approuve l'ajout de la Ville de Lorraine, tel que décrit dans le préambule de la présente résolution, pour exercer les pouvoirs prévus à la loi et à l'entente inter municipale sur la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Lorraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-012

OBJET: Demande d'assistance technique à la SODET par la MRC dans le cadre de la gestion du dossier du Fonds local d'investissement

ATTENDU la résolution de la MRC de Thérèse-De Blainville numéro 2015-07-138;

ATTENDU la résolution de la MRC de Thérèse-De Blainville numéro 2015-12-215;

ATTENDU QUE le Projet de Loi 28 ne laisse pas le choix à la MRC de Thérèse-De Blainville et à la SODET (CLD) : l'entente de délégation intervenue entre les deux institutions en matière de gestion des contrats de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) prendra fin au plus tard le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la Loi 28, la MRC devient la propriétaire du Fonds local d'investissement (FLI) à compter du 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE la MRC a besoin d'une assistance technique et spécialisée pour qu'elle assure efficacement la gestion du compte FLI;

ATTENDU QUE la SODET dispose de la connaissance requise et nécessaire pour la gestion du compte FLI;

ATTENDU QUE la SODET accepte de fournir cette assistance technique et spécialisée à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

et résolu

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande et accepte l'assistance technique et spécialisée de la SODET notamment pour l'analyse des dossiers relatifs au FLI et pour la conservation physique et informatique du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016;

QUE la SODET parvient toute information et tout dossier en lien avec le FLI à la MRC pour que cette dernière en assure sa gestion durant toute la période prévue par ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-013

OBJET : Mandater le directeur général à enclencher le processus de déménagement de la MRC

ATTENDU les changements qui peuvent survenir au niveau des membres du personnel de la MRC au courant de 2016;

ATTENDU que le conseil de la MRC songe à relocaliser le siège de la MRC au courant de 2016;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire suppléant Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC mandate le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, d'entreprendre toutes les mesures, les explorations et les actions possibles pour gérer le processus de déménagement du siège de la MRC de Thérèse-De Blainville.

QUE le directeur général tient informer les membres du conseil de tout développement dans ce dossier;

QU'une décision de déménagement de la MRC doit être approuvée par règlement en temps et lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-014

OBJET : Demande au ministère des Transports du Québec quant à l'entretien de l'infrastructure du Parc linéaire le P'tit Train du Nord

ATTENDU QUE le Parc linéaire le P'tit Train du Nord est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'infrastructure sous le parc linéaire présente des signes de dégradation importants qui nécessite une mise à niveau importante;

ATTENDU QU'en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous le parc linéaire;

ATTENDU QUE l'on dénombre plus de 1 million de passages annuellement sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU QU'un nombre important d'entreprises touristiques de la région des Laurentides dépendent de la qualité de l'infrastructure du parc linéaire et sont préoccupées par les décisions du gouvernement;

ATTENDU QUE le Parc linéaire le P'tit Train du Nord traverse six MRC de la région des Laurentides et cinq Municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le Parc linéaire le P'tit Train du Nord est un outil de développement économique et social pour la région des Laurentides;

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par	Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée et qu'un engagement financier soit pris afin d'assurer la mise à niveau de l'infrastructure;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville réitère sa demande au gouvernement du Québec de maintenir son programme d'entretien de la Route Vert;

QUE le conseil de la MRC demande à ses villes d'entériner une résolution en ce sens et de la transmettre au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, au président de la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, M. Clément Cardin, à la MRC de Thérèse-De Blainville et aux députés opérant sur le territoire de la MRC.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, au président de la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, M. Clément Cardin, aux MRC de la région des Laurentides, aux municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux députés opérant sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-015

OBJET : Période de questions

Monsieur Christian Charron, administrateur de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles a déposé une lettre à l'intention des membres du conseil de la MRC pour demander du soutien financier et technique.

Selon les membres du conseil, la question des archives dans le territoire de la MRC de Thérèse-de Blainville est un dossier d'une importance capitale et ces derniers, souhaitent approfondir la discussion dans le cadre du prochain Lac à l'épaule de 2016 (LAE-2016). Le directeur général a été mandaté pour rapporter le dossier à l'ordre du jour du LAE-2016.

2016-01-016

OBJET : **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 9 :15 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

20 janvier 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-01-001 à 2016-01-016 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 20 janvier 2016.

Émis le 20 janvier 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier